



Confédération paysanne de l'Indre  
Maison de l'Agriculture  
24 rue des Ingrains  
36022 Châteauroux  
02 54 61 62 40 – 06 41 05 79 74  
[confpays36@gmail.com](mailto:confpays36@gmail.com)  
Site internet : <http://indre.confederationpaysanne.fr>  
Facebook : [Confédération paysanne de l'Indre](#)

Communiqué de presse

Le 15/07/2021

## **« Des aides à l'agriculture inégalement réparties » : un système dénoncé depuis longtemps par la Confédération Paysanne**

*La Confédération Paysanne de l'Indre réagit à l'article paru dans la Nouvelle République le 9 juillet concernant l'inégale répartition des aides de la PAC\* dans l'Indre.*

Le système de répartition des aides européennes à l'agriculture est aujourd'hui orienté en majorité vers des aides surfaciques, c'est-à-dire des aides à l'hectare, provoquant agrandissement des exploitations, concentration et spécialisation des productions. A l'heure actuelle, les négociations sont en cours pour la déclinaison française de la nouvelle PAC (2023-2027), appelée Plan Stratégique National. La Confédération Paysanne revendique une PAC qui soit orientée à l'actif, c'est-à-dire une PAC de l'emploi paysan et des campagnes vivantes !

Aujourd'hui, il existe des « oubliés de la PAC », ces agriculteurs qui ne touchent aucune aide PAC et qui représentent aujourd'hui 30% des agriculteurs français. Les maraîchers sont par exemple exclus de la PAC, travaillant sur de petites surfaces et n'étant pas éligibles aux aides par filière de production (aides couplées). Pourtant, ils pourvoient à l'alimentation des citoyens et produisent de la valeur et de l'emploi sur des petites surfaces.

Il existe des dispositifs permettant de limiter ces inégalités de répartition des aides :

- Le paiement redistributif permet de majorer les aides attribuées aux 52 premiers ha. Ce paiement redistributif soutient les « petites » fermes et les jeunes installés, souvent moins dotés en foncier. Le budget alloué au paiement redistributif, qui devait être progressivement augmenté, a été gelé depuis 2016. Nous revendiquons son maintien dans la nouvelle programmation de la PAC et le renforcement du budget qui lui est alloué ;
- Une aide forfaitaire aux petites fermes de 5000€ permettrait à toutes les productions d'être soutenues ;
- Nous demandons le renforcement de la convergence des aides (harmonisation du montant des aides accordées par hectare, qui n'est pas le même sur toutes les fermes en fonction des historiques et des régions), une promesse faite par le gouvernement, qui est au point mort depuis plusieurs années.

La PAC reste aujourd'hui un soutien indispensable aux agriculteurs, un filet de sécurité face aux aléas climatiques et économiques. Mais telle qu'elle est aujourd'hui et telle qu'elle s'annonce pour 2023, elle est inégalitaire et accentue la disparition des fermes et des paysans. C'est un vaste plan social silencieux qui touche le milieu agricole (- 56 000 chef.fe.s d'exploitation en 10 ans en France). Faisons de la PAC un levier pour l'emploi paysan et pour la vie des campagnes !

\*PAC : Politique agricole commune

### **CONTACTS**

Robin DOUBLIER : Co-porte-parole de la Confédération Paysanne 36 – 07 69 19 92 34

Sylvain GOURBAULT : Co-porte-parole de la Confédération Paysanne 36 – 06 87 89 66 60

Emilie DOUSSIN : animatrice de la Conf' 36 – 02.54.61.62.40 – 06.41.05.79.74